

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement du Comité départemental pour la protection de l'enfance dans la Somme

Amiens, le lundi 17 mars 2023

Ce lundi 17 avril 2023, Madame Charlotte Caubel, Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance, Etienne Stoskopf, Préfet de la Somme et Stéphane Haussoulier, Président du Conseil départemental de la Somme, ont procédé au lancement et à l'installation du Comité départemental pour la protection de l'enfance dans la Somme (CDPE).

Une instance de coordination résolument partenariale

Ce comité départemental, présidé par Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental et Etienne Stoskopf, Préfet de la Somme, et dont le procureur de la République est Vice-président, réunit l'ensemble des acteurs locaux de la protection de l'enfance au minimum une fois par an.

Outre ses présidents et son Vice-président, le CDPE réunit une diversité d'acteurs intervenant dans ce domaine :

- Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- Des représentants des services du Conseil départemental et des services de l'État ;
- Le président du tribunal judiciaire ou son représentant ;
- La Directrice de la Maison départementale des personnes handicapées ;
- Des représentants de la Caf de la Somme, de la Caisse primaire d'assurance maladie, de la Mutualité sociale agricole de Picardie ;
- Des gestionnaires des établissements et services de l'aide sociale à l'enfance ;
- Des associations œuvrant pour l'ASE sur le territoire

Instance d'échanges, de décisions, de formation et de coordination, le CDPE peut décider d'engager des actions communes en faveur de la protection de l'enfance, à l'échelle du département.

Il s'inscrit en complémentarité de l'Observatoire départemental de protection de l'enfance (ODPE) sur lequel il pourra s'appuyer en matière de données, d'analyses et de propositions.

La Somme, département volontaire, a été retenu pour la mise en place de ce Comité à titre expérimental pour une durée de 5 ans. Il permettra un pilotage resserré et opérationnel des actions communes menées en faveur de la protection de l'enfance sur le territoire.

Parmi les thématiques que traitera le CDPE, figurent notamment :

- Le diagnostic partagé de l'offre d'accueil et des caractéristiques du dispositif de protection de l'enfance ;
- Le repérage des situations et la connaissance des circuits de signalement par les professionnels au plus proche des enfants (Education nationale, acteurs de la santé, acteurs du sport et de la culture, etc.) ;

- La prise en compte dans la scolarité et les loisirs des jeunes confiés des difficultés spécifiques liées à leur situation familiale ;
- La prise en compte des besoins spécifiques des enfants confiés, en matière notamment de santé et de scolarité ;
- Le point sur les contrôles et inspections des établissements d'accueil ;
- La situation des ressources humaines dans le département et la mise en place de stratégies partagées pour favoriser l'attractivité des métiers mais aussi les parcours et les passerelles entre métiers.

Le comité départemental pour la protection de l'enfance peut également se réunir dans des formats ad hoc pour analyser les situations individuelles les plus complexes.

La Somme, territoire engagé pour la protection de l'enfance

Les Départements sont chefs de file en matière de protection de l'enfance, leur conférant des obligations en termes de protection et de suivi des jeunes confiés. Dans la Somme, le budget dédié à la protection de l'enfance a augmenté de 35% en 5 ans. En 2023, ce sont plus de 93 millions d'euros qui sont mobilisés, en plus de la masse salariale dédiée à la rémunération des équipes de la protection de l'enfance.

Ce montant, inédit, démontre la volonté du département à mener une politique ambitieuse en faveur de la protection de l'enfance, avec le concours de l'ensemble des partenaires. Cet engagement se concrétise depuis 2 ans à travers un plan d'action global permettant :

- Des créations de places et une diversification de l'offre ;
- Une sécurisation des prises en charge par des inspections inopinées systématiques des maisons d'enfants ;
- Une mobilisation sans faille pour exécuter sans délai tous les placements ;
- Un délai d'exécution des mesures d'assistance éducatives en milieu ouvert (AEMO) totalement résorbé ;
- Une action volontaire en faveur de l'attractivité des métiers de l'accompagnement ;
- Une volonté de s'inscrire dans un partenariat renforcé avec l'État et la Justice

Pour Charlotte Caubel, Secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance, **« la protection de nos enfants est une priorité du Président de la République. Elle nécessite l'engagement de tous : Etat, collectivités, mais aussi associations et acteurs économiques. Je tiens à saluer le travail mené par le Président du Département, Stéphane Haussoulier. La Somme est à l'avant-garde des politiques en faveur de la protection de l'enfance. L'objectif de ce comité départemental est que chacun puisse partager ses problématiques pour améliorer la coordination et apporter des solutions à l'échelle locale. »**

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, **« c'est un honneur d'accueillir Madame la Ministre pour le lancement du Comité Départemental pour la Protection de l'Enfance dans la Somme. Plus que jamais, je souhaite que les enfants confiés au Département parviennent à se construire le mieux possible. Le CDPE est un outil utile pour réfléchir ensemble et coordonner des actions plus ouvertes, avec les services de l'État et nos partenaires. Nous avons dans la Somme des professionnels qui font un travail formidable pour accompagner des jeunes de l'Aide sociale à l'enfance vers leur vie d'adulte, pour les aider dans leur parcours, avec des moyens que le Conseil départemental renforce considérablement. Nous allons continuer. »**

Contacts presse :

- Secrétariat d'Etat chargé de l'Enfance - Service presse - 01 42 75 74 38 - presse.enfance@pm.gouv.fr
- Préfecture de la Somme - Service Communication - 03 22 97 81 48 - pref-communication@somme.gouv.fr
- Conseil départemental de la Somme - Eloïse DEVRED - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr